



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 14906

Numéro SIREN : 821 122 223

Nom ou dénomination : 7TRACKS

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2017 sous le numéro de dépôt 02408



20171024082016

DATE DEPOT : 16/10/2017

N° DE DEPOT : 102408

N° GESTION : 2016B14906

N° SIREN : 821122223

DENOMINATION : 7TRACKS

ADRESSE : 14 rue Charles V 75004 Paris

MILLESIME : 2016

.

**7TRACKS
SAS**

**Capital social : 3 000 euros
Siège social : 14, rue Charles V
75004 PARIS**

821 122 223 R.C.S Paris

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
annuels déposés le :

30 OCT. 2017

102408 

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice écoulé se solde par un bénéfice d'un montant de 18 824 euros, qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- 300 euros à la réserve légale, dont le nouveau solde créditeur, d'un montant de 300 euros, atteindra les 10% du capital social exigés par la loi et les statuts ;
- 18 524 euros au report à nouveau dont le solde créditeur s'élèvera à 18 524 euros.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

GENERALE DU 29 JUIN 2017

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 18 824 euros de la façon suivante :

- 300 euros à la réserve légale dont le nouveau solde créditeur, d'un montant de 300 euros, atteindra les 10% du capital social requis par la loi et les statuts ;
- 18 524 euros au report à nouveau, dont le nouveau solde créditeur s'élèvera à 18 524 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



**7TRACKS
SAS**

**Capital social : 3 000 euros
Siège social : 14, rue Charles V
75004 PARIS**

821 122 223 R.C.S Paris

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DES ACTIONNAIRES**

L'an deux mil dix-sept, le 29 juin à dix heures, au siège social,

Les actionnaires de la Société se sont réunis sur la convocation orale du Président.

L'assemblée est présidée par M. Bernard FOCONÉ, Président et actionnaire.

Le Président constate que tous les actionnaires sont présents, représentant la totalité du capital social.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- Le rapport du Président ;
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans le délai de convocation prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016
- Approbation des comptes et rapports.
- Quitus au Président.
- Affectation des résultats de l'exercice.
- Etat des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Puis la lecture est donnée du rapport du Président.



PT

Enfin le Président déclare la discussion ouverte, personne ne demandant plus la parole, celui-ci met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Président sur la gestion de la Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 18 824 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate, conformément à l'article 223 *quater* du code général des impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 dudit code au cours de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte également, conformément à l'article 243 *bis* du code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus de sa gestion au Président pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 18 824 euros de la façon suivante :

- 300 euros à la réserve légale dont le nouveau solde créditeur, d'un montant de 300 euros, atteindra les 10% du capital social requis par la loi et les statuts ;
- 18 524 euros au report à nouveau, dont le nouveau solde créditeur s'élèvera à 18 524 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires prend acte de l'absence de convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L.227-10 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



PF

QUATRIEME RESOLUTION - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

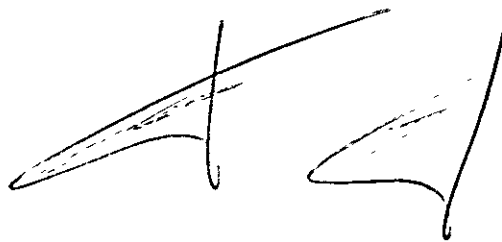
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et les actionnaires

Fait à Paris, le 29 juin 2017

Le Président
B. FOCONE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Les Actionnaires
P. FOCONE P. FOCONE

Two handwritten signatures in black ink, both appearing to be variations of the name 'P. FOCONE', written side-by-side.

**7TRACKS
SAS**

**Capital social : 3 000 euros
Siège social : 14, rue Charles V
75004 PARIS**

821 122 223 R.C.S Paris

=====

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT EN VUE DE L'APPROBATION DES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/16**

=====

Le soussigné, Monsieur Bernard FOCONE, président et actionnaire de la société « 7TRACKS » société par actions simplifiée, au capital de 3 000 euros, dont le siège social est 14, rue Charles V PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 821 122 223, a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/16 établi le présent rapport de gestion :

**ACTIVITE DE LA SOCIETE – PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET
DES RESULTATS DE L'EXERCICE**

L'exercice clos le 31 décembre 2016 est le premier exercice de la société, d'une durée exceptionnelle de 7 mois.

Au cours de celui-ci, l'activité de la société s'est mise en place.

Le total des produits d'exploitation pour ce premier exercice s'élève à 27 500 euros.

Les charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à 4 506 euros.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- 4 460 euros d'autres charges externes ;
- 46 euros de dotations aux amortissements.

Le résultat d'exploitation est donc bénéficiaire à hauteur de 22 994 euros.

Après paiement d'un impôt sur les sociétés d'un montant de 4 170 euros, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est un bénéfice de 18 824 euros.

PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2017

Nous espérons que l'exercice 2017 offrira de meilleurs résultats et que le chiffre d'affaire augmentera.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice écoulé se solde par un bénéfice d'un montant de 18 824 euros, qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- 300 euros à la réserve légale, dont le nouveau solde créditeur, d'un montant de 300 euros, atteindra les 10% du capital social exigés par la loi et les statuts ;
- 18 524 euros au report à nouveau dont le solde créditeur s'élèvera à 18 524 euros.

DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT

Conformément à l'article 243bis du code général des impôts, il est précisé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

DEPENSES SOMPTUAIRES

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39.4 du code général des impôts.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

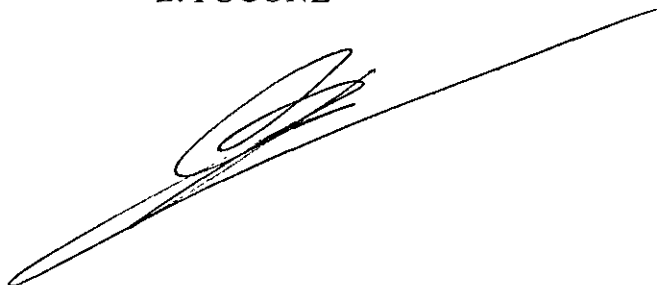
Il est rappelé qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'est venue à la connaissance de la présidence.

ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de notre société ont été établis selon les formes et les méthodes en vigueur.

Fait à Paris, le 13 juin 2017

Le Président
B. FOCONE





IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	15/06/2016	et clos le	31/12/2016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SO (article 223-I-1 quinqui C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
7TRACKS SAS	14 RUE CHARLES V CO/ABC LIV 75004 PARIS
SIRET 8 2 1 1 2 2 2 2 3 0 0 U 1 8	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Activités exercées	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	3 934	Bénéfice imposable à 15%	1 906	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
PV exonérées (art. 238 quindecies)					
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	
Entreprises nouvelles, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AGIFEX 120 Rue de Charonne 75011 PARIS Tél: 01 44 93 78 15			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 27/03/2017 Lieu: PARIS	
Tél:		Qualité et nom du signataire: PDG	
		Signature: FOCONE BERNARD	

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué. 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. 5		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
			Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.		
			6	7	8			

H DIVERS
• NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
• ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG-TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUATRE VINGT DIX MILLE

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
du décret n° 4 000 du 20 mars 1977)Désignation de l'entreprise 7TRACKS SAS

Néant

Adresse de l'entreprise 14 RUE CHARLES V75004 PARISNuméro SIRET * 8 2 1 1 2 2 2 2 3 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois *

7

Durée de l'exercice précédent *

0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 6		0 0 0 0 0		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	1 875	46	1 829		
	Immobilisations financières * (1)	040	042					
Total I (5)		044	048	1 875	46	1 829		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	3 000		3 000	
		Autres * (3)	072	074	329		329	
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	38 552		38 552		
	Charges constatées d'avance *	092	094					
	Total II	096	098	41 880		41 880		
	Total général (I+II)	110	112	43 756	46	43 710		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		3 000				
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		18 824				
	Provisions réglementées	140						
Total I	142		21 824					
Provisions pour risques et charges	Total II	154						
DETTES (3)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		7 500				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		888				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	185	10 998				
	Produits constatés d'avance	174		2 500				
	Total III	176		21 886				
Total général (I + II + III)	180		43 710					
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 875		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire n° 2033-B 2017 A du Code Général des Impôts		Désignation de l'entreprise		7TRACKS SAS		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le					
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 1 6						10 0 0 0 0					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210											
	Production vendue	biens	intracommunautaires			214											
				services *	215												
					217												
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				218				27 500							
	Production immobilisée *					222											
	Subventions d'exploitation reçues					224											
Autres produits					226												
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					230												
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					232				27 500							
	Variation de stock (marchandises) *					234											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					236											
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					238											
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)				240											
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		242		243				4 460							
	Rémunérations du personnel *					244											
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					250											
	Dotations aux amortissements *					252											
	Dotations aux provisions					254				46							
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		256		259				0							
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260												
Total des charges d'exploitation (II)					262				4 506								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					264				22 994								
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers					270											
	Produits exceptionnels					280											
	Charges financières					290											
	Charges exceptionnelles					294											
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		300		347											
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		306		348												
	Impôts sur les bénéfices *					310				4 170							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					312				18 824								
B - RÉSULTAT FISCAL Reporte le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					314				18 824	314							
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316											
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318											
	Provisions non déductibles *					322											
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324				4 170							
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248												
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249												
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					251											
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998											
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999											
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (art. 44 septies)	986		Zone franche urbaine (art. 44 septies et octies A)	987			Zone de restructuration de la défense (art. 44 septies)	127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 septies)	138				
Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (art. 44 septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies bis)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 quinquies bis)	990							
Dont ZFA (art. 44 quinquies bis)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346										
Dédution exceptionnelle (art 39 decies)					655												
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	352			22 994	354							
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I S. seulement)					Déficit col. 2	356											
Déficits antérieurs reportables : *										360							
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	370			22 994	372							

Formulaire obligatoire (art. 302, septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 7TRACKS SAS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 875	474		476	1 875	1 875
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492	1 875	494		496	1 875	1 875

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles		560		562	4 6	564		566	4 6
TOTAL		570		572	4 6	574		576	4 6

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (art. 162 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 7TRACKS SAS

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	7 500
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 086
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(I) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 100485 en Euros.

AGIFEX

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTS Informations

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

 Formulaire obligatoire (art. 51 A
du Code général des impôts)

 Désignation de l'entreprise : 7TRACKS SAS

 Néant ☒

 Exercice ouvert le : 15062016

 et clos le : 31122016

 Durée en nombre de mois 7
I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
---	-----	--

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	
---	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Période de référence du 024 au 160		
Date de cessation	186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du CG 11)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 8 2 1 1 2 2 2 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 7TRACKS SAS

ADRESSE (voie) 14 RUE CHARLES V CO/ABC LIV

CODE POSTAL 75004 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique FOCCONE Prénom(s) PATRICE

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date 070871 N° Département 93 Commune PANTIN Pays France

Adresse : N° 15 Voie RUE PAVEE

Code postal 75004 Commune PARIS Pays France

Titre (2) M Nom patronymique FOCCONE Prénom(s) BERNARD

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date 290441 N° Département 99 Commune ALGER Pays ALGERIE

Adresse : N° 2A Voie SCHONBLICKSTRASSE

Code postal 86356 Commune Pays DEUTSCHLAND

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTS à conserver

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

8 2 1 1 2 2 2 2 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

7TRACKS SAS

ADRESSE (voie)

14 RUE CHARLES V

CO/ABC LIV

CODE POSTAL

75004

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETAIL LIASSE 2033-A[illegible]

DETAIL LIASSE 2033-A[illegible]

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2016 7	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	27 500		27 500	
70600000 Prestations de services	27 500		27 500	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	27 500		27 500	
AUTRES CHARGES EXTERNES	4 460		4 460	
61300001 DOMICILIATION ABC LIV	154		154	
62260000 Honoraires	3 900		3 900	
62270000 Frais d'actes et contentieux	244		244	
62700000 Services bancaires et assimilé	161		161	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	46		46	
68112000 Dot. amort. Immob corporelles	46		46	
AUTRES CHARGES	0		0	
65800000 Chge diverse gestion courante	0		0	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 506		4 506	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	22 994		22 994	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 170		4 170	
69500000 Impôts sur les bénéfices	4 170		4 170	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	18 824		18 824	

[illegible]